



ESAT | ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX
PUBLICS DU HAUT-VAR - SALERNES

ZA La Baume - 83690 Salernes - Tél. 04 94 85 69 25 - Fax. 04 94 76 73 56 - www.esat-salernes.com

Compte rendu

Conseil de la vie Sociale

21 MARS 2018

ORDRE DU JOUR

- I. Lecture et approbation du compte rendu du CVS du 21 Avril 2017
- II. Activité et résultats comptables Prévisionnels 2017
- III. Travaux d'aménagement prévus
- IV. Formation professionnelle des travailleurs
- V. Questions posées par les représentants des familles
- VI. Questions posées par les représentants des travailleurs
- VII. Questions diverses

Présents :

- | | |
|-----------------------|---|
| • Henri BADELL | Directeur |
| • Sandrine DESTEFFANI | Chef de Service |
| • Josiane BADELL | Assistante Médico Administrative |
| • Jean SISMONDINI | Représentant des familles |
| • Sandrine BERTRAND | Représentante des travailleurs |
| • Arthur FLEGEAU | Représentant des travailleurs Suppléant |

Mot de bienvenue du Directeur et remerciements aux participants.

I. REPRISE DU COMPTE RENDU DU CVS DU 21 AVRIL 2017 : APPROUVÉ

II. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS COMPTABLES PRÉVISIONNELS 2017

EFFECTIF

L'effectif compte aujourd'hui 30 travailleurs dont 2 mi-temps en blanchisserie, ce qui correspond à 29 équivalents temps pleins. Un recrutement supplémentaire pour l'atelier Espace Vert est en prévision (absence de longue durée, besoin sur les équipes).

Pour rappel, les travailleurs à temps partiel devront attendre une vacance de poste s'ils souhaitent reprendre leur travail à temps complet.

Concernant les absences de longues durées, quand cela est possible, l'établissement joue la mobilité afin de remédier au manque de travailleurs sur les équipes.

Par exemple : pour pallier une absence sur l'atelier entretien des locaux où il manque un travailleur depuis quelques semaines, un personnel de la blanchisserie ou des espaces verts peut venir renforcer ponctuellement l'équipe dans le besoin, comme c'est le cas aujourd'hui.

ACTIVITE

Le budget de fonctionnement de l'établissement s'élève à 1 million d'euros. Le chiffre d'affaire est équilibré (environ 30 000 € mensuel). Les excédents constants (entre 70 et 80 000 € annuel) permettent le versement de la prime annuelle aux travailleurs et les réinvestissements. Chaque travailleur génère environ 1000€ de chiffre d'affaire par mois.

L'activité et les résultats sont très satisfaisants.

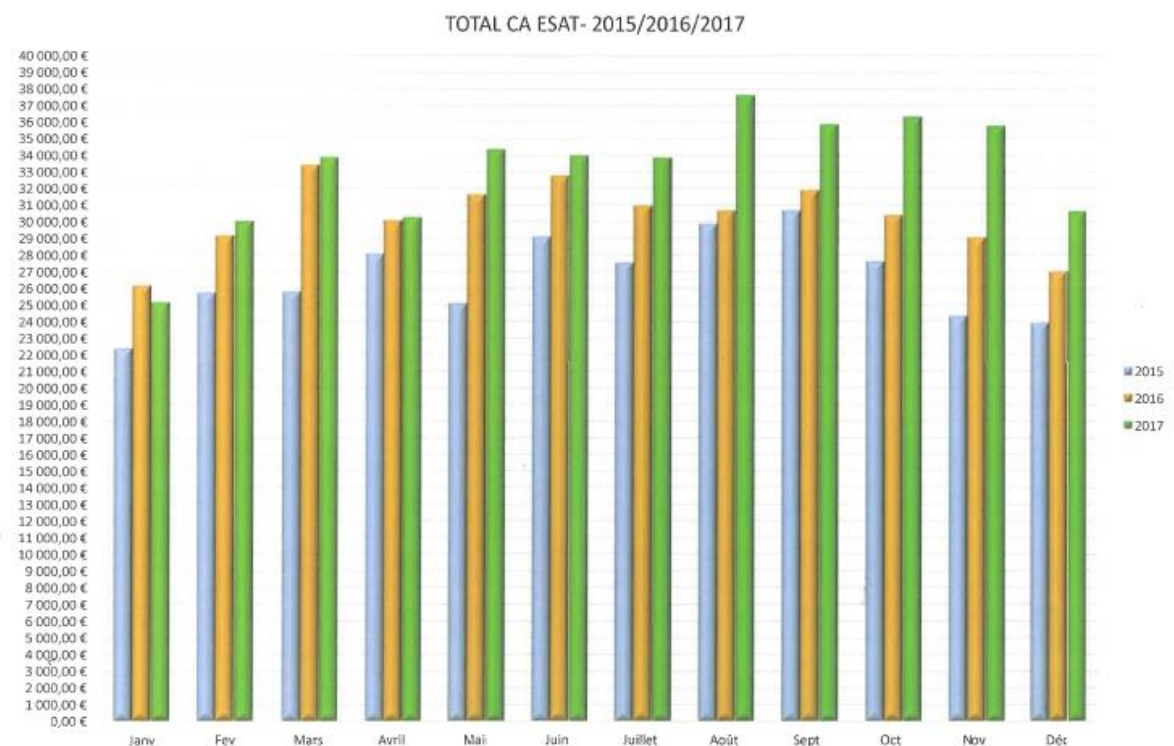
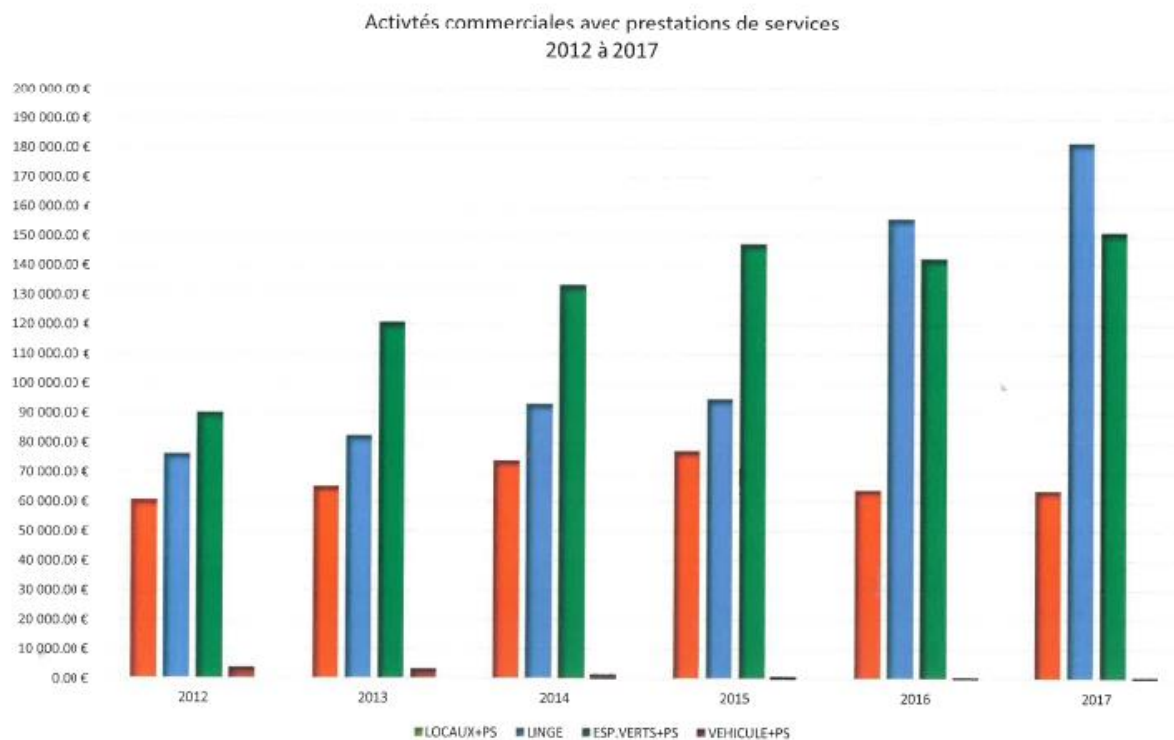
L'établissement réinvestit de manière permanente (travaux d'entretien des bâtiments, amélioration des conditions de travail, exemple climatisation de la blanchisserie, achat de matériel, machines...). L'établissement est propriétaire des murs et rembourse un prêt tous les mois.

Une nouvelle calandreuse/plieuse sera prochainement installée dans l'atelier de la blanchisserie industrielle. Elle demandera moins de personnel sur ce poste et permettra ainsi la mobilité. Les tarifs ont été augmentés de 1% cette année, ils ne l'avaient pas été depuis 3 ans. La Blanchisserie industrielle traite le linge plat de 5 maisons de retraite : Salernes, Aups, Rians, Vidauban et Lorgues. Le budget blanchisserie est à l'équilibre (remboursement des machines en cours).

L'activité de la blanchisserie côté particuliers est variable avec une période de pointe en été. Il faudra anticiper son développement. Le directeur donnera des précisions prochainement.

L'activité la plus rentable reste celle de l'atelier Espaces verts.

TABLEAUX DES ACTIVITES COMMERCIALES – CHIFFRE D'AFFAIRE DES 3 DERNIERES ANNEES



Rémunération garantie

Depuis le 1er janvier 2018, la rémunération garantie est comprise entre 55,7 % et 110,7 % du Smic (contre 55% et 110%). Il s'agit de la rémunération versée au travailleur handicapé. Elle se compose d'une part financée par l'Esat et d'une part financée par l'Etat.

Si la personne exerce une activité à temps partiel, le montant de la rémunération garantie est réduit proportionnellement.

Elle est versée dès l'admission en période d'essai du travailleur handicapé à condition qu'un contrat de soutien et d'aide par le travail ait été conclu.

Aide au poste

Afin de l'aider à financer la rémunération garantie, l'établissement ou le service d'aide par le travail reçoit, pour chaque personne handicapée qu'il accueille, une aide au poste financée par l'Etat. Cette aide au poste est versée directement à l'Esat et non pas au travailleur handicapé.

La rémunération garantie est composée :

- d'une part financée par l'Esat, qui ne peut être inférieure à 5 % du salaire minimum de croissance pris en charge à partir du budget commercial (la partie production) de l'établissement.
- D'une aide au poste qui ne peut être supérieure à 50 % de ce même salaire.

La part prise en charge par l'Esat est laissée à l'appréciation de chaque établissement, qui aura donc ses propres critères pour déterminer le pourcentage qu'il financera (au minimum 5%).

Depuis janvier 2018, le montant de l'aide au poste s'élève à 50,7 % (contre 50 %) du salaire minimum de croissance lorsque la part de la rémunération financée par l'Esat est supérieure à 5 % et inférieure ou égale à 20 % du Smic.

Le montant d'aide au poste est précisé sur le bulletin de paie.

III. TRAVAUX D'AMENAGEMENT PREVUS

Le Directeur précise les travaux importants à réaliser en priorité dans le courant de l'année, à savoir :

- Vestiaires (les besoins restent à déterminer) – intervention par une entreprise
- Goudronnage – évacuation des eaux pluviales (mise en concurrence, ouverture d'un marché public qui prend du temps, travaux onéreux)
- Toit : étanchéité – (mise en concurrence – budget important)

Travaux moins urgents :

- 2^{ème} portail à installer (voir modalités car une partie du terrain appartient à un particulier)
- Terminer le nettoyage du terrain ESAT

FORMATION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS

CALENDRIER 2018

- Formation secours/incendie (utilisation des extincteurs...) – 1 travailleur par équipe – prévue le 30 mars 2018
- Espaces verts : Utilisation de la tronçonneuse - mai 2018
- Entretien des locaux : désinfection (date à confirmer)
- Blanchisserie : formation chauffeur/livreur – à programmer
- Handident : « améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires pour les personnes handicapées » (contact pris).

À PRÉVOIR :

- Addictologie – voir avec l'Hôpital de Draguignan

QUESTIONS POSÉES PAR LE REPRÉSENTANT DES FAMILLES :

- *Espaces verts : Reprise des horaires d'été ? prime de chaleur ?*

Les horaires d'été seront reconduits du 1er juillet au 31 août 2018.

Horaires de travail : 7h30/14h50 (pause repas comprise – temps de pause doublés)

Le Directeur rappelle que l'organisation et les frais de transports sont à la charge de l'établissement (pas de bus dans les horaires pratiqués).

Il n'y a pas de prime de chaleur versée aux travailleurs d'espaces verts. La pénibilité est rencontrée aussi en blanchisserie et en entretien des locaux. Elle est prise en compte dans le salaire du travailleur.

QUESTIONS POSÉES PAR LES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS :

- *Divers petits matériels demandés : portant vestiaire, poubelles, tapis, casiers, table..... :*

Le petit matériel sera remplacé. Commande a été passé le 23 mars pour le portant des vestiaires, les cintres, les poubelles, le tapis vestiaire garçon, le poste de radio pour la blanchisserie côté particulier.

Le directeur rappelle aux représentants des travailleurs de ne pas attendre le jour du Conseil de la vie sociale pour les demandes de renouvellement du petit matériel de fonctionnement courant, mais de faire remonter les besoins régulièrement à Mme DESTEFFANI, Chef de service qui en assurera le remplacement.

- *Agrandissement du parking :*

Impossible de prévoir un agrandissement du parking, il n'y a pas de terrain disponible.

- *Formation à lecture des étiquettes du linge :*

La formation est assurée en interne par la monitrice de la blanchisserie sur des temps d'atelier.

- *Avoir plus de temps le matin avant la prise de poste :*

Le temps du matin est limité, les horaires sont calqués sur l'arrivée du transport. Il faudrait alors diminuer le temps de repas. Le directeur précise que tous doivent être plus rigoureux sur les horaires de travail ; une note de service sera affichée pour rappel des obligations du temps de travail.

- *Changer le cendrier mural extérieur qui a brûlé :*

Le cendrier mis à disposition à l'extérieur du bâtiment a brûlé parce qu'il n'est pas vidé régulièrement. Les fumeurs doivent s'assurer de le vider à tour de rôle. Une note de service sera affichée.

Le Directeur propose de réfléchir à un système de communication entre les travailleurs, encadrants et direction soit au travers d'un cahier, d'une boîte aux lettres... pour toute suggestion d'amélioration des conditions de travail, déclaration d'incident.... Nous attendons des propositions.

- *Agrandir la cuisine – la salle de restauration est trop petite pour accueillir tous les travailleurs en même temps :*

Impossible vu la configuration du bâtiment. Les temps de repas doivent se faire sur 2 services les jours de pluie (jours où les travailleurs d'espaces verts sont sur l'établissement). Précision : cela se pratique déjà.

- *Ascenseur en panne :*

L'ascenseur est en panne depuis un problème électrique (surtension). Le Directeur appelle l'entreprise d'installation qui passera régler le problème dès le lendemain. Ascenseur en fonction depuis.

Le Directeur précise qu'à partir du mois de septembre prochain, un responsable de l'entretien des bâtiments sera en poste pour l'Esat.

INFORMATIONS DONNÉES :

Le Directeur viendra de manière régulière rencontrer les équipes dès le mois d'avril, en présence de leurs encadrants (1 fois par trimestre). Un point sera fait sur les conditions de travail. Toutes les questions seront abordées. Un ordre du jour devra être préparé en amont avec la Chef de service. Toutes questions des travailleurs sur le pilotage des encadrants seront vues avec la Chef de service.

Pour rappel, le conseil de la vie sociale doit favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement médico-social ainsi que celle de leur famille. Sont particulièrement concernés l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les projets de travaux et d'équipements.

Les travailleurs ont été informés de la réunion du conseil de la vie sociale par affichage d'une note sur le tableau d'information visible par tous. Un rappel a été fait régulièrement.

Une réunion de préparation entre les travailleurs et leurs représentants, assistés de la psychologue a eu lieu en amont du conseil. Cette procédure sera reconduite à chaque nouveau CVS. Les travailleurs de l'Esat sont libres d'en informer leurs familles.

Le Directeur rappelle la place des familles au représentant des familles présent.

Sortie à Marseille en juin prochain

Une sortie de 2 jours est organisée à Marseille le 8 et 9 juin prochain. L'organisation de cette sortie récréative est en cours. Dès qu'elle sera finalisée, le programme sera distribué aux travailleurs inscrits. Pour information, le départ et l'arrivée se feront directement de la Gare des Arcs.

Fin de séance 10 h 30.

Coordonnées du représentant des familles :

- Mr Jean SISMONDINI : 04.94.04.63.06 jean.sismondini@orange.fr

Compte rendu rédigé le 26/03/2018, par Josiane BADELL, Assistante Médico administrative.